



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE *

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : SHELL AIRCON & INTERIOR REFRESHER
Code de produit : CRX759, 50450; AC59T; 09726995; 9729030

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC3 Produits d'assainissement de l'air pour les véhicules. Désodorisant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Kemetyl Nederland BV
Industrieweg 30
3762 EK Soest, les Pays-Bas
Téléphone : +31-35 7604900
E-mail : msds@kemetyl.com
Website : www.kemetyl.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:
NL - Téléphone : +31-35-6099310 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:
Antigifcentrum/Centre Antipoisons +32-70-245 245 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS *

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Aérosols, catégorie de danger 1. Irritation oculaire, catégorie 2. 1272/2008)

Risques pour la santé : Provoque une sévère irritation des yeux. L'exposition d'une forte concentration des vapeurs de dissolvant et gaz peut provoquer a un effet narcotique.
Risques physiques/ chimiques : Extrêmement inflammable. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Utiliser et ranger à l'écart de toute flamme, source de chaleur, appareil électrique en fonctionnement. Risque d'explosion de l'aérosol quand il est soumis a une température supérieure à 50 °C, du fait de l'augmentation de la pression interne.
Risques pour l'environnement : N'est pas classé selon les directives de CE.
Autres informations : Attention: Ne pas respirer les aérosols. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Nocif pour les animaux domestiques.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :





Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Mention d'avertissement : Danger

H- et P- phrases : H222 Aérosol extrêmement inflammable.
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

H- et P- phrases : H222 Aérosol extrêmement inflammable.
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3. Autres dangers

Autres informations : La classification du produit est basée sur la mélange sans gaz propulsant (en se basant sur point 1.1.3.7 du Règlement CE No. 1272/2008). Ne contient pas de substances PBT ou vPvB. Santé humaine: ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605. Environnement: ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

| Nom chimique | Concentration (w/w) (%) | Numéro CAS | Numéro CE | Remarque | Numéro REACH |
|--------------|-------------------------|------------|-----------|----------|------------------|
| Éthanol | 25 - < 50 | 64-17-5 | 200-578-6 | | 01-2119457610-43 |
| Butaani | 25 - < 50 | 106-97-8 | 203-448-7 | | 01-2119474691-32 |
| Propane | 10 - < 25 | 74-98-6 | 200-827-9 | | 01-2119486944-21 |



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

| | | | | | |
|-------------|------------|---------|-----------|--|------------------|
| Isobutane | 2,5 - < 10 | 75-28-5 | 200-857-2 | | 01-2119485395-27 |
| Propan-2-ol | 1 - < 2,5 | 67-63-0 | 200-661-7 | | 01-2119457558-25 |

| Nom chimique | Classe de danger | Phrases H | Pictogrammes | |
|--------------|---------------------------------------|------------------|--------------|------------------|
| Éthanol | Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2 | H225; H319 | GHS02; GHS07 | H319 : C >= 50 % |
| Butaani | Flam. Gas 1A; Press. Gas | H220; H280 | GHS02; GHS04 | |
| Propane | Flam. Gas 1A; Press. Gas | H220; H280 | GHS02; GHS04 | |
| Isobutane | Flam. Gas 1A; Press. Gas | H220; H280 | GHS02; GHS04 | |
| Propan-2-ol | Flam. Liq. 2; Eye Irrit. 2; STOT SE 3 | H225; H319; H336 | GHS02; GHS07 | |

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS *

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Non applicable dans les conditions normales d'utilisation. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.
- Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon.
- Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin.
- Ingestion : Forme d'aérosols et de brouillards: Il ne se produira probablement pas d'ingestion.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes

- Inhalation : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus.
- Contact cutané : Peut provoquer une peau sèche.
- Contact oculaire : Irritant. Peut provoquer rougeurs et douleurs.
- Ingestion : Forme d'aérosols et de brouillards: Il ne se produira probablement pas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Instructions pour le Médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

- Appropriés : Dioxyde de carbone (CO2). Mousse résistant à alcool. Produit chimique sec. Eau pulvérisée.
- Non appropriés : Jet d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques d'exposition particuliers : Risque d'explosion de l'aérosol quand il est soumis à une température supérieure à 50 °C, du fait de l'augmentation de la pression interne. Ne pas exposer de personnel de sécurité aux d'aérosol surchauffés. L'eau peut être utiliser pour refroidir l'emballage et éviter l'explosion de l'aérosol.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers : Lutter contre l'inflammation des aérosols intacts depuis une position protégée Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Eviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré. Ne pas respirer les vapeurs et/ou les aérosols. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. L'accumulation de gaz hautement inflammables peut provoquer un incendie. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. L'accumulation dans des zones basses peut causer l'étouffement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines.

Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Récupérer les récipients d'aérosol dans un conteneur approprié. Ne pas percer les récipients d'aérosol. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Important: Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles — Ne pas fumer. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Utiliser et ranger à l'écart de toute flamme, source de chaleur, appareil électrique en fonctionnement. Une décharge électrostatique peut provoquer un incendie. S'assurer de la continuité électrique en mettant tout l'équipement à la masse (terre). Ne pas respirer les aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver à l'écart des substances oxydantes. Conserver à l'abri du gel, dans un endroit frais (< 35°), sec et bien ventilé. A protéger contre les rayons solaires et sources de chaleur.

Matériaux d'emballages recommandés : Non applicable.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucun niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connu sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

| Nom chimique | Pays | VME 8 heures (mg/m ³) | VLE 15 min. (mg/m ³) | Observations | Source |
|--------------|------|-----------------------------------|----------------------------------|---|---|
| Éthanol | | 260 | 1900 | - | MAC: NL |
| | BE | 1907 | - | - | - |
| | FR | 1900 | 9500 | - | INRS ED984; Juillet 2012 |
| | CH | 960 | 1920 | 4x15 min., Schwangerschaftsgruppe C | SuvaPro Grenzwerte am Arbeitsplatz 2012 |
| Butaani | BE | 2375 | - | - | - |
| | FR | 1900 | - | - | - |
| | CH | 1900 | - | - | - |
| Propane | | 1450 | 1810 | - | MAC: UK |
| | CH | 1800 | 7200 | 4x15 min. | SuvaPro Grenzwerte am Arbeitsplatz 2009 |
| | BE | 1800 | - | - | Belgisch Staatsblad 19 mei 2009; N. 2009 ? 2065 |
| Isobutane | | 1800 | - | - | MAC: BG, PL, CH, SL, etc |
| | BE | 2383 | - | - | - |
| | CH | 1900 | - | - | - |
| Propan-2-ol | | 1900 | 2400 | - | MAC: FI, BE, CH |
| | BE | 997 | 1248 | - | - |
| | FR | - | 980 | - | - |
| | CH | 500 | 1000 | 4x15 min., Biologisches Monitoring, Schwangerschaftsgruppe C | - |

Valeur biologique tolérable (VBT):

| Nom chimique | Pays | Paramètre biologique | VBT-valeur | Matériel d'examen/ Temps d'échantillonnage/ Remarques |
|--------------|------|----------------------|----------------------|---|
| Propan-2-ol | CH | Aceton | 25 mg/l (0,4 mmol/l) | U / b / |
| | CH | Aceton | 25 mg/l (0,4 mmol/l) | B / b / |

Abréviations liste des VBT : B = Sang total. E = Erythrocytes. U = L'urine A = Air alvéolaire. P/S = Plasma / sérum. a = Aucune restriction. b = Fin d'exposition ou fin de quart de travail c = Comme une exposition à long terme: après plusieurs changements précédents. d = Avant le prochain quart de travail. N = Paramètre non spécifique. Q = Interprétation quantitative difficile. X = Influences environnementales. P = Détermination provisoire. T = Effet toxique aigu. # = Substance cancérigène avec seuil. Si la valeur MTD est observée, un risque accru de cancer n'est pas à prévoir.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Source : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, SUVA (CH)

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

| Nom chimique | Voie d'exposition | DNEL, court terme | | DNEL, long terme | |
|--------------|-------------------|------------------------|------------------|------------------|-----------------------|
| | | Effet local | Effet systémique | Effet local | Effet systémique |
| Éthanol | Inhalation | 1900 mg/m ³ | | | 950 mg/m ³ |
| Propan-2-ol | Dermale | | | | 343 mg/kg bw/day |
| | Dermale | | | | 888 mg/kg bw/day |
| | Inhalation | | | | 500 mg/m ³ |

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

| Nom chimique | Voie d'exposition | DNEL, court terme | | DNEL, long terme | |
|--------------|-------------------|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|
| | | Effet local | Effet systémique | Effet local | Effet systémique |
| Éthanol | Inhalation | 950 mg/m ³ | | | 114 mg/m ³ |
| Propan-2-ol | Dermale | | | | 206 mg/kg bw/day |
| | Orale | | | | 87 mg/kg bw/day |
| | Dermale | | | | 319 mg/kg bw/day |
| | Inhalation | | | | 89 mg/m ³ |
| | Orale | | | | 26 mg/kg bw/day |

Concentration prédite sans effet (PNEC):

| Nom chimique | Voie d'exposition | Eau douce | Eau de mer | |
|--------------|--------------------|------------|------------|-----------------|
| Éthanol | Eau | 0,96 mg/l | 0,79 mg/l | |
| | Sédiment | 3,6 mg/kg | 2,9 mg/kg | |
| | Intermittent water | | | 2,75 mg/l |
| | STP | | | 580 mg/l |
| Propan-2-ol | Soil | | | 0,63 mg/kg |
| | Orale | | | 0,72 mg/kg food |
| | Eau | 140,9 mg/l | 140,9 mg/l | |
| | Sédiment | 552 mg/kg | 552 mg/kg | |
| | Intermittent water | | | 140,9 mg/l |
| | STP | | | 2251 mg/l |
| | Soil | | | 28 mg/kg |
| | Orale | | | 160 mg/kg food |

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre :

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez-vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.

Protection individuelle : Pendant un usage normal pas nécessaire. Matériau approprié: caoutchouc nitrile.

Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante. En cas d'exposition excessive, porter un appareil respiratoire approprié. Approprié : filtre à gaz de type A (brun), classe I ou supérieure, par exemple sur un masque de respiration conforme à la norme NE 140.

Protection des mains : Pendant un usage normal, il n'est pas nécessaire d'utiliser des gants spéciaux. Matériau approprié: caoutchouc nitrile. ± 0,5 mm.

Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité avec protection latérale, conforme à la norme NE 166.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES *

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base.

| | | |
|--|----------------------------|---|
| État physique | : Aérosol. | |
| Couleur | : Incolore. | |
| Odeur | : Caractéristique. | |
| Seuil olfactif | : Inconnu. | |
| pH | : Non applicable. | Produit anhydre. |
| Hydrosolubilité | : | Ingrédients actifs insoluble. Propulseur(s) insoluble. |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | : Inconnu. | Non mesurés. Non pertinent pour les mélanges. |
| Point d'éclair | : Non applicable. | Non mesurable. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Extrêmement inflammable. | L'aérosol contient au moins 85 % de composants inflammables et a une chaleur de combustion supérieure ou égale à 30 KJ/g. |
| Température d'auto-inflammabilité | : Non applicable. | La bombe aérosol explose avant d'atteindre la température d'auto-inflammation. |
| Point/intervalle d'ébullition | : Inconnu. | Non mesurable. |
| Point/intervalle de fusion | : Inconnu. | |
| Propriétés explosives | : | Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. |
| Limites d'explosion (% dans l'air) | : 1,5 - 15 | |
| Propriété d'oxydation | : Non applicable. | Ne contient pas d'agents oxydants. |
| Décomposition thermique | : Non applicable. | La bombe aérosol explose avant d'atteindre la température de décomposition thermique. |
| Viscosité (20°C) | : Inconnu. | Non mesurable. |
| Viscosité (40°C) | : Inconnu. | Non mesurable. |
| Pression de vapeur (20°C) | : 830000 Pa | |
| Densité de vapeur relative | : Not known | (air = 1) |
| Masse volumique (20°C) | : 0,65 g/ml | |
| Caractéristiques des particules | : Non applicable. | Liquide. |

9.2. Autres informations

Autres informations : Non pertinent.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Utiliser et ranger à l'écart de toute flamme, source d'étincelles et source de chaleur. Voir la rubrique 7.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Non applicable.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES *

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

- Toxicité aiguë : CL50 calculé: > 10 mg/l. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5 mg/l. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Peut provoquer des irritations aux voies respiratoires et peut provoquer de la toux. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Ne contient pas de substances classées comme allergène respiratoire. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact cutané

- Toxicité aiguë : DL50 calculé: 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 5000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion/irritation : Un contact prolongé peut dégraisser et dessécher la peau. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Ne contient pas de sensibilisants cutanés. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contact oculaire

- Corrosion/irritation : Irritant.

Ingestion

- Toxicité aiguë : Forme d'aérosols et de brouillards: Il ne se produira probablement pas d'ingestion. DL50 calculé: 1123 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut provoquer une déficience de la vision.
- Aspiration : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances avec un risque d'aspiration.
- Corrosion/irritation : Forme d'aérosols et de brouillards: Il ne se produira probablement pas d'ingestion. Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées.
- Cancérogénicité : Forme d'aérosols et de brouillards: Il ne se produira probablement pas d'ingestion. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité : Forme d'aérosols et de brouillards: Il ne se produira probablement pas d'ingestion. Ne contient pas de substances mutagènes. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Toxicité pour la reproduction : Forme d'aérosols et de brouillards: Il ne se produira probablement pas d'ingestion. Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité : Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques:

| Nom chimique | Attribut | | Méthode | Animaux d'expérience |
|---------------|-------------------------------|---------------------|----------|------------------------|
| Éthanol | Mutagénicité | Négatif | OECD 471 | Salmonella typhimurium |
| | Génotoxicité - in vitro | Non-génotoxique | OECD 476 | |
| | Génotoxicité - in vivo | Non-génotoxique | OECD 478 | Souris |
| | NOEL (cancérogénicité, orale) | > 4400 mg/kg bw/d | | Souris |
| | Irritation des yeux | Irritant | OECD 405 | Lapin |
| | CL50 (inhalation) | > 99999 mg/m3 | OECD 403 | Rat |
| | DL50 (orale) | 10470 mg/kg bw | OECD 401 | Rat |
| | NOAEL (développement, orale) | 6400 mg/kg bw/d | | |
| | Sensibilisation cutanée | Non sensibilisant | OECD 406 | Cobaye |
| | NOAEL (fertilité, orale) | 20000 mg/kg bw/d | OECD 415 | Rat |
| | NOAEL (orale) | 2400 mg/kg bw/d | | Rat |
| | NOAEL (inhalation) | 23000 mg/m3 | | Rat |
| | DL50 (dermale) | 15800 mg/kg bw | ----- | Lapin |
| | Irritation de la peau | Non-irritant | ----- | Lapin |
| Propan-2-ol | DL50 (orale) | 5840 mg/kg bw | OECD 401 | Rat |
| | DL50 (dermale) | 12800 mg/kg bw | ----- | Rat |
| | CL50 (inhalation) | 46600 mg/m3 | ----- | Rat |
| | Irritation de la peau | Faiblement irritant | OECD 404 | Lapin |
| | Irritation des yeux | Irritant | OECD 405 | Lapin |
| | NOAEL (fertilité, orale) | 853 mg/kg bw/d | OECD 415 | Rat |
| | NOAEL (développement, orale) | 596 mg/kg bw/d | OECD 414 | Rat |
| | NOEL (cancérogénicité, orale) | Non-cancérogène | OECD 416 | Rat |
| | Sensibilisation cutanée | Non sensibilisant | OECD 406 | Cobaye |
| | Mutagénicité | Négatif | OECD 471 | |
| | NOAEL (inhalation) | 12500 mg/m3 | OECD 451 | Rat |
| | Génotoxicité - in vivo | Non-génotoxique | OECD 474 | Souris |
| | NOEL (cancérogénicité, inh.) | 12500 mg/m3 | | Souris |
| | Génotoxicité - in vitro | Non-génotoxique | OECD 476 | |
| NOAEL (orale) | 870 mg/kg bw/d | ----- | Rat | |

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605.
Autres informations : Non applicable.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

*

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Ecotoxicité : CL50 calculée (poisson): 35431 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 13134 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Non classé - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Information spécifique non connue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Non applicable.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas de substances PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien : Ce produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le Règlement (UE) 2017/2100 ou le Règlement (EU) 2018/605.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Non applicable.

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : Récipient métallique recyclable. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.

Avertissements supplémentaires : Les résidus peuvent présenter un risque d'explosion. Ne pas percer, découper ou souder des fûts non nettoyés.

Catalogue des Déchets Européen : Éliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Codes OMoD : 20 01 97 S

Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être respectée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN Numéro : UN 1950 . Seulement pour IATA: ID 8000

14.2. Nom d'expédition des Nations unies



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Nom d'expédition : AÉROSOLS . Seulement pour IATA: CONSUMER COMMODITY
Nom d'expédition (IMDG, IATA) : AEROSOLS . Seulement pour IATA: CONSUMER COMMODITY

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)

Classé : 2
Code de classification : 5F
Groupe d'emballage : -
Étiquette de danger : 2,1
Le code de restriction en tunnels : D



Autres informations : Le transport par navire-citerne sur des voies navigables intérieures n'est pas prévu.

IMDG (Mer)

Classé : 2,1
Groupe d'emballage : -
EmS (incendie / fuite) : F - D / S - U
Polluant marin : Non

IATA (Air)

Classé : 2,1
Code d'ERG : 9L

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer. Possiblement la dérogation de "quantités limitées" s'applique pour le transport de ce produit. Un emballage de IATA ID 8000 Consumer Commodity doit porter une marque Air marquée de « quantités limitées » et une étiquette de danger de classe 9.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 2020/878 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP), 75/324/CEE (aérosols) et autres réglementations en vigueur. Directive 2008/98/CE (déchets).
Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (ChemV).
Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Chem RRV). Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité. Ordonnance du DFI sur les générateurs d'aérosols. Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV).



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No :

ICPE No : Non applicable. Non classé selon le Décret n° 2014-285.

: En Suisse l'emballage doit porter l'inscription suivante: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

Teneur en COV soumis à
taxe (La Suisse) : 654 g/l

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité
chimique : Non applicable.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

*

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (UE) No 2020/878 daté du 18 juin 2020 et est basée sur l'état actuel de nos connaissances et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complète les informations techniques mais ne les remplace pas et n'offre pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il a été développé.

Les informations modifiées ou mises à jour par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais ne sont pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité :

| | |
|-------------|--|
| ADR | : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route |
| ATE | : Estimation de la toxicité aiguë |
| CLP | : Classification, étiquetage et emballage |
| CMR | : Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction |
| CEE | : Communauté économique européenne |
| GHS | : Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques |
| IATA | : Association internationale du transport aérien |
| Recueil IBC | : Le recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac, de l'OMI. |
| ICPE | : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement |
| IMDG | : Code maritime international des marchandises dangereuses |
| DL50/CL50 | : Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population |
| MAC | : La valeur limite d'exposition |
| MARPOL | : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires |
| NO(A)EL | : Dose sans effet (adversible) observable |
| OECD | : Organisation de coopération et de développement économiques |
| PBT | : Persistant, bioaccumulable et toxique |
| PC | : Catégorie de produits chimiques |
| PT | : Type de produit |
| REACH | : Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances |
| RID | : Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses |
| STP | : Installation de traitement des eaux usées |
| SU | : Secteur d'utilisation |
| VME/VLE | : Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition |
| ONU | : Organisation des Nations Unies |
| UFI | : Identifiant unique de formulation |



Kemetyl

Fiche de Données de Sécurité

Selon règlement (UE) No 2020/878

COV : Composés organiques volatils
vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

Les principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité citées proviennent, sans s'y limiter, d'une ou plusieurs sources d'informations par exemple, les données toxicologiques des fournisseurs de matériel, les bases de données CONCAWE, IFRA, CESIO, le règlement CE 1272/2008, etc.

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Flam. Aer. 1 : Jugement d'expert.
Eye Irrit. 2 : Méthode de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3 :

Flam. Gas 1 : Gaz inflammable, catégorie 1.
Flam. Liq. 2 : Liquide inflammable, catégorie 2.
Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, catégorie 2.
Press. Gas : Gaz sous pression.
STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H220 : Gaz extrêmement inflammable.
H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Des conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs: aucun.

Pays / Code de langue : BE / FR

Fin de la fiche de données de sécurité.

Date d'impression : 2024-03-20